



# Bulletin de don

**Association Abri de la Providence**  
Association reconnue d'intérêt général

**Je désire soutenir l'association et je joins un chèque à l'ordre de « Abri de la Providence »**

10 €

50 €

20 €

€(montant libre)

30 €

**J'envoie mon paiement à l'adresse suivante :**

M. le Président  
Abri de la Providence  
9/11 cour des petites maisons  
49000 ANGERS

Depuis le 1er janvier 2014, la Loi de Finances accorde à nos donateurs une réduction de l'impôt sur le revenu égale à :

- 66% de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable)

Par exemple, après déduction fiscale :

- un don de 20 € ne vous coûtera réellement que 7 €
- un don de 50 € ne vous coûtera réellement que 17 €

Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Ville : \_\_\_\_\_

Date et signature :

**Association Abri de la Providence**  
9/11 cour des petites maisons - 49100 ANGERS  
Tél : 02.41.25.30.44 Fax : 02.41.25.30.45  
[association@abridelaprovidence.fr](mailto:association@abridelaprovidence.fr)  
[www.abridelaprovidence.fr](http://www.abridelaprovidence.fr)